

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La métropole de Lyon poursuit le déploiement de son expérimentation d'apaisement de la circulation à Oullins-Pierre-Bénite.

La métropole de Lyon prend acte de la décision du Conseil d'Etat refusant le pourvoi en cassation de la commune de Oullins-Pierre-Bénite destiné à stopper les travaux d'apaisement de la circulation et de déploiement de la Voie Lyonnaise 6.

Cette nouvelle décision de justice permet à la métropole de Lyon de poursuivre le déploiement des trois étapes d'expérimentation présentées en comité de suivi du 26 mars 2024.

Étape 1 – Apaisement du quartier Bussière (*en cours – juin 2024*)

Pour répondre aux inquiétudes des habitants du quartier résidentiel de la Bussière, et en concertation avec les habitants, la Métropole propose de revoir le plan des flux de circulation. L'objectif est de conserver l'accès des riverains tout en limitant la circulation de transit. Ce nouveau plan permet de préserver la tranquillité des habitants et d'apaiser la circulation.

Étape 2 – Test du plan de circulation proposé par les collectifs (*été à fin 2024*)

Ce scénario a été construit en atelier par les différents collectifs d'habitants / commerçants et présenté en réunion publique. La Métropole a repris les propositions en apportant quelques adaptations. Dans ce scénario, la Grande rue sera mise à sens unique entre la rue du Perron et le pont d'Oullins. Un couloir bus-vélos sera créé sur la Grande rue entre la rue du Perron et le pont d'Oullins. Pour les cyclistes se dirigeant vers Saint-Genis-Laval, un itinéraire cyclable par marquages au sol pour les vélos sera établi via les rues Bertholey, Hugo et de la Camille.

Étape 3 – Test grande rue à double-sens et continuité cyclable par République (*début à printemps 2025*)

Il prévoit de garder la Grande rue à double-sens et de marquer un itinéraire cyclable à double sens sur la rue de la République.

Chaque étape de cette expérimentation sera validée en concertation avec le comité de suivi, composé de citoyens, d'acteurs locaux, de représentants, etc. Les indicateurs et les différents comptages menés pendant cette expérience permettront de recueillir des éléments factuels, nécessaires pour la prise de décision quant au futur aménagement.